

MAIRIE DE
NANCRAS
17600

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de Conseillers :

N°1/2/2023

En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

Votant : 8

PRESENTS : Mmes MERLAUD S, MONTUS A, ENTEM C, BRUNET A,
MICHAUD A
Mrs RAFFE D, POULARD O, DURAND L

Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

ABSENT EXCUSES MM BEAUCHAUD S, GRANDE G et JOUBERT D
M GRANDE G a donné pouvoir à Mme ENTEM C
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ENTEM C
DATE DE PUBLICATION : 29 mars 2023

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022-BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

Le Conseil Municipal,

APRÈS, s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux définitifs de titres de recettes, de mandats de paiement, le détail des opérations d'ordre et le compte administratif dressé par Monsieur Le Maire ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Le Maire a correctement géré au cours de l'exercice 2022 les finances du budget annexe « Locaux Commerciaux » de la Commune de NANCRAS, assurant l'ordonnancement de toutes les créances et de toutes les dépenses justifiées ou utiles ;

PROCÉDANT au règlement définitif du budget 2022 ;

PROCÈDE à l'élection de son Président pour le vote du compte administratif 2022 du budget annexe « Locaux Commerciaux », Monsieur DURAND Lionel est désigné en qualité de Président de séance.

Après en avoir délibéré, le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2022 du budget annexe « Locaux commerciaux ».

DONNE ACTE de la présentation qui lui est faite du compte administratif 2022 et arrête définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement selon l'état annexé .

ARRÊTE les résultats de l'exercice 2022 et les reports tels que sont repris au budget primitif
DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Tous les Conseillers municipaux ont signé au registre.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211702550-20230327 --
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : / / 2023

Pour extrait certifié conforme
Fait à NANCRAS, le 27 mars 2023
Le Président de séance
DURAND Lionel



RESULTAT D'EXECUTION 2022 DU BUDGET ANNEXE
LOCAUX COMMERCIAUX

Section	Libellé	Montant
FONCTIONNEMENT	recettes de l'exercice	4 992,00
	dépenses de l'exercice	628,76
	résultat de l'exercice	4 363,24
	excédent de fonctionnement reporté	13 914,12
	résultat de clôture Fonctionnement	18 277,36
INVESTISSEMENT	recettes de l'exercice	0,00
	dépenses de l'exercice	0,00
	résultat de l'exercice	0,00
	excédent d'investissement reporté	1 671,70
	résultat de clôture Investissement	1 671,70
	Restes à réaliser dépenses	105000
	Restes à réaliser recettes	105000
	RESULTAT GLOBAL	19 949,06

Le 27 mars 2023

Le Maire

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
 Sous le n°017-211702550-20230327
 Accusé de réception Préfecture
 Reçu le



David RAFFÉ

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****NANCRAS
17600****Nombres de Conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

N°2/2/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

Votant : 9

PRESENTS : Mmes MERLAUD S, MONTUS A, ENTEM C,
BRUNET A, MICHAUD A

Pour : 9

Mrs RAFFE D, POULARD O, DURAND L

Abstention : 0

Contre : 0

ABSENTS EXCUSE: MM BEAUCHAUD S, GRANDE G et JOUBERT D
M GRANDE G a donné pouvoir à Mme ENTEM C**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme ENTEM C**DATE DE PUBLICATION :** 29 mars 2023**OBJET : COMPTE DE GESTION 2022-BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX****Le Conseil Municipal,**

APRÈS, s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRÈS avoir approuvé le compte administratif 2022 du budget annexe « Locaux Commerciaux » ;

APRÈS s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrites dans les écritures ;

CONSIDÉRANT que le compte administratif 2022 du budget annexe « Locaux Commerciaux » dressé par l'Ordonnateur et le compte de gestion dressé par le comptable concordent en tout point ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 du budget annexe « Locaux commerciaux ».

ARRÊTE le compte de gestion 2022 du budget annexe « Locaux Commerciaux » dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur ;

DÉCLARE que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers municipaux ont signé au registre.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211702550-20230327 --
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : / / 2023

Pour extrait certifié conforme
Fait à NANCRAS, le 27 mars 2023

Le Maire,



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALNANCRAS
17600Nombres de Conseillers :

N°3/2/2023

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

Votant : 8

PRESENTS : Mmes MERLAUD S, MONTUS A, ENTEM C,
BRUNET A, MICHAUD A

Pour : 8

Mrs RAFFE D, POULARD O, DURAND L

Abstention : 0

Contre : 0

ABSENTS EXCUSES: MM BEAUCHAUD S, GRANDE G et JOUBERT D

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ENTEM C

DATE DE PUBLICATION : 29 mars 2023

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022- BUDGET PRINCIPAL LA COMMUNE**Le Conseil Municipal,**

APRÈS, s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux définitifs de titres de recettes, de mandats de paiement, le détail des opérations d'ordre et le compte administratif dressé par Monsieur Le Maire ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Le Maire a correctement géré au cours de l'exercice 2022 les finances du budget principal de la Commune de NANCRAS, assurant l'ordonnancement de toutes les créances et de toutes les dépenses justifiées ou utiles ;

PROCÉDANT au règlement définitif du budget 2022;

PROCÈDE à l'élection de son Président pour le vote du compte administratif 2022 de la Commune de Nanclas, Monsieur DURAND Lionel est désigné en qualité de Présidente de séance.

Après en avoir délibéré, le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget principal,

DONNE ACTE de la présentation qui lui est faite du compte administratif 2022 et arrête définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement selon l'état annexé.

ARRÊTE les résultats de l'exercice 2022 et les reports tels que sont repris au budget primitif conformément au tableau ci-annexé.

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers municipaux ont signé au registre

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017-211702550-20230327-

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ / _ / 2023Pour extrait certifié conforme
Fait à Nanclas, le 27 mars 2023Le Président de séance,
Monsieur DURAND Lionel

RESULTAT D'EXECUTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Section	Libellé	Montant
FONCTIONNEMENT	recettes de l'exercice	516 182,67
	dépenses de l'exercice	432 155,85
	résultat de l'exercice	84 026,82
	excédent de fonctionnement reporté	587 755,54
	résultat de clôture Fonctionnement	671 782,36
INVESTISSEMENT	recettes de l'exercice	105 861,41
	Affectation du résultat (article 1068)	0,00
	Total des recettes	105 861,41
	dépenses de l'exercice	151 391,04
	résultat de l'exercice	-45 529,63
	solde d'exécution positif reporté	17 813,83
	résultat de clôture Investissement	-27 715,80
	Restes à réaliser dépenses	132 097,51
	Restes à réaliser recettes	70 100,80
	Solde restes à réaliser	-61 996,71
	TOTAL BESOIN DE FINANCEMENT	89 712,51
	RESULTAT GLOBAL	582 069,85



Fait à Nancras, le 27 mars 2023

Le Maire

David RAFFÉ

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le n°017-211702550-20230323

Accusé de réception Préfecture

Reçu le

MAIRIE DE

NANCRAS
17600EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALNombres de Conseillers :

N°4/2/2023

En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

Votant : 9

PRESENTS : Mmes MERLAUD S, MONTUS A, ENTEM C,
BRUNET A, MICHAUD A

Pour : 9

Mrs RAFFE D, POULARD O, DURAND L

Abstention : 0

ABSENTS EXCUSES : MM BEAUCHAUD S, JOUBERT D, GRANDE G

Contre : 0

M GRANDE G a donné pouvoir à Mme ENTEM C

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ENTEM C

DATE DE PUBLICATION : 29 mars 2023

OBJET : COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL LA COMMUNE**Le Conseil Municipal,**

APRÈS, s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRÈS avoir approuvé le compte administratif 2022 du budget principal,

APRÈS s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrites dans les écritures ;

CONSIDÉRANT que le compte administratif 2022 du budget principal dressé par l'ordonnateur et le compte de gestion dressé par le comptable concordent en tout point ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2022 du budget principal.

ARRÊTE le compte de gestion 2022 du budget principal dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur ;

DÉCLARE que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers municipaux ont signé au registre.

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017-211702550-20230327 --

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : / / 2023

Pour extrait certifié conforme
Fait à NANCRAS, le 27 mars 2023
Le Maire,



Mairie de

EXTRAIT

NANCRAS

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

17600

Nombres de Conseillers :

N°5/2/2023

En exercice :11
Présents : 8
Absents : 3

L'an deux mil vingt-trois, le 27 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A, BRUNET A, MERLAUD S
Mrs RAFFE D, DURAND L, POULARD O

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S et GRANDE G
M Gilles GRANDE a donné pouvoir à Mme ENTEM C

SECRETARE DE SÉANCE : Mme ENTEM C

DATE DE PUBLICATION : 29 mars 2023

OBJET : DÉLIBÉRATION POUR LA DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Suite à la démission de Madame MACHEFERT Karine du poste de 4ème adjointe, il vous est proposé de porter à trois le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- la détermination à trois postes le nombre d'adjoints au maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211702550-20230327-- _ ----- --
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : / / 2023



MAIRIE DE

NANCRAS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de Conseillers :

N°6/2/2023

En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3

L'an deux mil vingt-trois, le 27 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A, BRUNET A, MERLAUD S
Mrs RAFFE D, DURAND L, POULARD O

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S et GRANDE G
M Gilles GRANDE a donné pouvoir à Mme ENTEM C

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ENTEM C

DATE DE PUBLICATION : 29 mars 2023

**OBJET : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SIVOS SEUDRE
SAINTONGE**

Mme MACHEFERT Karine, 4ème adjointe, était représentante au comité syndical du SIVOS Seudre Saintonge.

En raison de sa démission, acceptée par le préfet le 21 février 2023, il convient d'élire un nouveau représentant.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de ne pas procéder par scrutin secret à l'élection du délégué (article L 5211-7 du code Général des Collectivités Territoriales).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, élit, à l'unanimité :

- Monsieur POULARD Olivier, conseiller municipal, en tant que représentant au comité syndical du SIVOS

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers municipaux ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211702550-20230327--
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : / / 2023



MAIRIE DE

NANCRAS

17600

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALNombres de Conseillers :

N°7/2/2023

En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3

L'an deux mil vingt-trois, le 27 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A, BRUNET A, MERLAUD S
Mrs RAFFE D, DURAND L, POULARD O

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S et GRANDE G
M Gilles GRANDE a donné pouvoir à Mme ENTEM C

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ENTEM C

DATE DE PUBLICATION : 29 mars 2023

**OBJET : CHANGEMENT DES MENUISERIES DU COULOIR DE L'ÉCOLE
(PORTES ET FENÊTRES)
DÉSIGNATION DE L'ENTREPRENEUR**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le bâtiment scolaire date des années 1960 et que les menuiseries du couloir bordant l'école sont d'origine. Celles-ci, en simple vitrage, sont vieillissantes et nécessitent d'être changées afin de favoriser une meilleure isolation.

Pour ce faire, il annonce que trois entrepreneurs ont été consultés et présente en détail leurs devis.

Le devis de l'entreprise PARTHENAY MENUISERIES (3 Route du Magarin 17920 BREUILLET) d'un montant de 36 416,93€ HT soit 43 700,32€ TTC est le plus intéressant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- d'attribuer à l'entreprise PARTHENAY MENUISERIES (3 Route du Magarin 17920 BREUILLET) le changement des menuiseries du couloir de l'école (portes et fenêtres) d'un montant de 36 416,93€ HT soit 43 700,32€ TTC.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211702550-20230327-- -----
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : / / 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



[Signature]

Nombres de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

L'an deux mil vingt-trois, le 27 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A, BRUNET A, MERLAUD S
Mrs RAFFE D, DURAND L, POULARD O

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S et GRANDE G
M Gilles GRANDE a donné pouvoir à Mme ENTEM C

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ENTEM C

DATE DE PUBLICATION : 29 mars 2023

**OBJET : CHANGEMENT DES MENUISERIES DU COULOIR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE
(PORTES ET FENÊTRE) : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux de changement des menuiseries du couloir de l'école (portes et fenêtres) peuvent être financés par le Conseil Départemental au titre des grosses réparations scolaires.

Le changement des menuiseries du couloir de l'école pour des raisons d'isolation thermique s'élève à un montant de 36 416,93€ HT soit 43 700,32€ TTC.

Le plan de financement est le suivant :

- subvention du Conseil départemental sollicitée (35% du montant HT) : 12 745,92€
- DETR : (35 % du montant HT) : 12 745,92€
- DSIL : (10%) 3 641,69
- autofinancement : 7 283,40€

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est favorable à ces travaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une subvention au titre des grosses réparations scolaires pour le changement des menuiseries du couloir de l'école primaire.
- L'autorise à entreprendre dans ce cadre toutes démarches utiles.
- L'autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211702550-20230327--

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : / / 2023



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE

NANCRAS

17600

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de Conseillers :

N°9/2/2023

En exercice :11
Présents : 8
Absents : 3

L'an deux mil vingt-trois, le 27 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A, BRUNET A, MERLAUD S
Mrs RAFFE D, DURAND L, POULARD O

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S et GRANDE G
M Gilles GRANDE a donné pouvoir à Mme ENTEM C

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ENTEM C

DATE DE PUBLICATION : 29 mars 2023

**OBJET : DÉLIBÉRATION PERMETTANT DE MANDATER DES DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L. 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L. 4311-1-1 pour les régions, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire fait état des dépenses d'investissement concernées :

- installation d'un chauffe-eau dans les vestiaires du stade suite à l'aménagement des terrains de pétanque :M GROS Rodolphe : 645 € HT soit 774€ TTC. Article 21351 (opération 286)
- installation d'une alarme incendie pour conformité des locaux: 1595€ HT soit 1914,00€ TTC Article 21351 (opération 300).

Les crédits correspondants, seront inscrits au budget lors de son adoption.
Le comptable est en droit de payer les mandats dans les conditions ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide, à l'unanimité,
- d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre
Pour extrait certifié conforme,

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211702550-20230327-- -----
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : / / 2023



Le Maire,

Mairie de

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NANCRAS
17600**

Nombres de Conseillers :

N°10/2/2023

En exercice :11

Présents : 8

Absents : 3

L'an deux mil vingt-trois, le 27 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A, BRUNET A, MERLAUD S
Mrs RAFFE D, DURAND L, POULARD O

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S et GRANDE G
M Gilles GRANDE a donné pouvoir à Mme ENTEM C

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ENTEM C

DATE DE PUBLICATION : 29 mars 2023

**OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE NANCRAS
AU BUDGET DE L'ALSH LA TRIBU DE NAVA**

L'ALSH La tribu de Nava, installé sur la Commune de Nanclas, sollicite pour l'année 2023 une participation de la commune de Nanclas à son budget de fonctionnement de 2059,30€.
Pour des raisons de trésorerie, l'association a demandé une avance de 800€. La somme restante s'élève donc à 1 259,30€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité:

- d'attribuer à la Tribu de Nava une participation à son budget de fonctionnement d'un montant de 2059,30€.
- dit que le montant sera versé en deux fois
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir
- d'imputer la dépense sur le budget principal de la Commune à l'article 657382.
-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers municipaux ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211702550-20230327 -- ----- --
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : ___ / ___ / 2023



NANCRAS

17600

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombres de Conseillers :**

N°11/2023

En exercice :11

Présents : 8

Absents : 3

L'an deux mil vingt-trois, le 27 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A, BRUNET A, MERLAUD S
Mrs RAFFE D, DURAND L, POULARD O

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S et GRANDE G
M Gilles GRANDE a donné pouvoir à Mme ENTEM C

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ENTEM C

DATE DE PUBLICATION : 29 mars 2023

OBJET : VERSEMENT DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2321-1,

Considérant la demande de subvention faite par le Collège Andrée Albert à Saujon afin d'organiser un voyage pédagogique en Espagne du 20 au 25 mars 2023.

Considérant que deux enfants habitant Nancras sont concernés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *Décide de participer au financement de ce programme à hauteur de 25 € par enfant nancrassien soit 50 €*
- *Dit que des crédits seront ouverts à l'article 65888 au budget primitif de l'exercice 2023.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers municipaux ont signé au registre.

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017-211702550-20230327 --

----- --

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : / / 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

David RAFFÉ



David Raffé

Mairie de

NANCRAS

17600

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de Conseillers :

N°12/2/2023

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

L'an deux mil vingt-trois, le 27 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A, BRUNET A, MERLAUD S
Mrs RAFFE D, DURAND L, POULARD O

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S et GRANDE G
M Gilles GRANDE a donné pouvoir à Mme ENTEM C

SECRETARE DE SÉANCE : Mme ENTEM C

DATE DE PUBLICATION : 29 mars 2023

**OBJET : AMÉNAGEMENT D'UN PARKING RUE DU PARC PAR LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT AU TITRE DE LA
RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA
CIRCULATION ROUTIÈRE.**

Monsieur le Maire explique qu'il serait approprié de créer un parking rue du Parc, route intercommunale. En effet, l'école, la mairie, la bibliothèque et la salle de la Sellerie se situent à proximité et le parking de la mairie est très souvent complet. Il y a par conséquent beaucoup de voitures garées dans la rue de l'Aunis à la rentrée et sortie des écoles.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise EIFFAGE, titulaire du marché à bons de commande 2023 de la CDC Cœur de Saintonge, d'un montant de 42 198,59€ HT soit 50 638,31€ TTC.

Parallèlement, Monsieur le Maire explique que l'aménagement de parking est une dépense subventionnable par le Département de la Charente-Maritime au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Le plan de financement est le suivant :

- subvention du Département sollicitée (40%) : 16 879,44€
- autofinancement : 25 319,15€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la Communauté de Communes Cœur de Saintonge à signer le devis de l'entreprise EIFFAGE (7 rue de l'Ormeau de Pied 17119 SAINTES cedex) d'un montant de 42 198,59€ HT soit 50 638,31€ TTC pour le compte de la

Commune de Nancras

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Département pour une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police perçu.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

Pour extrait certifié conforme,

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211702550-20230327- A2-25-2023-DE - - -
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 04/04/2023

Le Maire,

